

Mme Fairclough: Je ne puis accepter une telle déclaration. En somme, les Canadiens pourraient faire beaucoup plus de travail en fabricant entièrement les bas qu'en se bornant à les coudre et les teindre. La fabrique située au Canada n'a même pas à posséder la tricoteuse qu'il faut pour terminer les bas. On peut les finir dans la fabrique sans avoir aucune machine à tricoter. En vérité, je ne voulais souligner qu'un exemple des faux-fuyants qui peuvent se produire, à moins qu'on ne fasse en sorte de mettre fin à certaines de ces échappatoires.

M. McLeod: Je suis fort heureux de prendre la parole en ce moment, parce que j'entends ne pas procéder tout à fait de la même façon que certains autres députés. Au nom des producteurs de fruits et de légumes de la Colombie-Britannique, je remercie le Gouvernement de permettre que le projet de loi soit modifié par la suppression du mot "fabriqués". J'avais préparé un projet d'amendement identique qui tendait à rayer du bill le mot "fabriqués".

On s'est demandé pourquoi nous devons réclamer cet amendement, tandis que la loi semblait si bien prévoir le cas. Je pense que la dernière partie de la modification proposée à la loi, énoncée dans les termes suivants:

...le prix moyen, pondéré quant à la quantité, auquel les effets similaires ou semblables se vendaient pour consommation dans le pays d'exportation durant une période raisonnable, d'au plus six mois, précédant immédiatement la date d'expédition des effets au Canada

est la principale raison qui nous porte à désirer la suppression du mot "fabriqués" dans le projet de loi. De cette manière, nous serions sûrs que toutes les dispositions de la modification s'appliqueraient aux fruits et aux légumes. De nouveau, au nom des producteurs de fruits et de légumes de la Colombie-Britannique, je félicite le Gouvernement d'avoir décidé de supprimer du projet de loi le mot "fabriqués".

M. Campbell: Le ministre pourrait-il me dire s'il a des renseignements sur la quantité de textiles importée au Canada au cours des deux dernières années?

L'hon. M. McCann: En 1952, durant une période de huit mois, le montant total des importations de fibres, de tissus et de produits textiles provenant des États-Unis (nous importons des textiles d'autres pays, bien entendu) a été de \$121,109,373. En 1953, pendant une période de huit mois, il a été de 16 millions de plus, ce qui fait un total de \$137,981,961.

[L'hon. M. McCann.]

M. Stuart (Charlotte): Je tiens à parler pendant quelques instants pour indiquer que je souscris aux propositions de l'honorable député de Rosthern. Comme lui, je suis d'avis qu'il y a lieu de traiter très soigneusement la question. Il me semble que nous avons déjà eu à la Chambre des exemples de l'influence que pourraient exercer, après l'entrée en vigueur de cette loi, des groupes qui cherchent à obtenir une certaine protection. Il se peut que bien des gens soient de l'avis contraire, mais c'est là une question d'opinion, suivant que l'on préconise une plus grande liberté du commerce ou la protection.

A mon avis, on doit considérer cette mesure comme une mesure d'urgence. Je partage de nouveau l'avis de l'honorable député de Rosthern lorsqu'il propose d'établir dans la loi une date ultime, afin que nous puissions revenir en arrière et traiter de nouveau la question. Nous saurions alors comment la question aurait été réglée et nous pourrions décider s'il y a lieu de continuer à appliquer la mesure. J'aimerais citer un cas personnel où j'ai eu à m'occuper des droits anti-dumping. C'était dans les années trente. Dans le comté de Charlotte, l'industrie de la mise en conserve utilise chaque année des centaines de milliers de gallons d'huiles comestibles. De 1930 à 1935 nous avons importé toutes ces huiles de la Grande-Bretagne. C'était de l'huile de coton. Le Gouvernement qui siégeait alors à Ottawa était celui d'un parti qui a toujours estimé que le Canada devait faire tout ce qu'il pouvait pour la Grande-Bretagne. L'huile entrait au pays en franchise et cela a continué pendant une couple d'années.

Or, un jour, un monsieur du ministère du Revenu national est venu dans la circonscription de Charlotte et a découvert que l'huile devait venir dans des barils. Je ne sais pas quelle idée il se faisait à ce sujet auparavant. L'huile devait venir d'outre-mer sous une forme quelconque et en réalité elle nous était apportée dans des barils de métal noir et mince. On les vendait aux pêcheurs un dollar l'unité. J'aurais pu en acheter autant que j'aurais voulu à ce prix. Le fonctionnaire du ministère a placé une valeur de trois dollars sur les barils et un droit correspondant fut perçu.

Voilà ce que nous entendons quand nous parlons d'enfoncer un coin dans toute mesure législative de ce genre. Voilà pourquoi je tiens à répéter que nous devons agir avec une grande prudence; quant au mot "fabriqués" j'aime mieux le voir où il est que le supprimer. Je ne veux pas que la mesure législative soit élargie de quelque façon que ce soit. Elle a été conçue à des fins précises